



RENOUVELLEMENT CARTE T

42 HEURES

PUBLIC
Tous publics

PRÉREQUIS
Aucun

VALIDATION DES ACQUIS:
Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices; QCM...Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation

Objectifs

- Se mettre en conformité au regard de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Programme détaillé

Se mettre en conformité au regard de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Le cadre légal de formation carte pro immobilier

Le cadre légal de formation carte pro immobilier. La loi ALUR 42h oblige tout professionnel de l'immobilier à valider une formation renouvellement carte pour continuer d'exercer légalement son métier.

Cette formation loi ALUR 42h en continu doit durer au moins 14 heures par an, c'est-à-dire au moins 42 heures au cours des 3 dernières années d'exercice.

- **Module 1 : L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES**
 - 1 - Éléments de droit général
 - 2 - La propriété immobilière
 - 3 - La construction et l'urbanisme
 - 4 - La loi Hoguet et les métiers d'entremise et de gestion immobilière
- **Module 2 : LA VENTE IMMOBILIÈRE**
 - 1 - La vente immobilière classique
 - 2 - Les spécificités de la vente en copropriété
 - 3 - Les ventes spécifiques
- **Module 3 : LA LOCATION**
 - 1 - La location nue à usage d'habitation principale ou mixte
 - 2 - Les autres contrats de location
- **Module 4 : LA COPROPRIÉTÉ**
 - 1 - L'immeuble en copropriété
 - 2 - Les organes de fonctionnement de la copropriété
 - 3 - L'administration de l'immeuble en copropriété
 - 4 - La gestion de l'immeuble en copropriété

